

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par
M. Collard

ARTICLE 63

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« troisième »

le mot :

« trentième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de prendre le temps d'observer les conséquences de la nouvelle carte des intercommunalités ainsi que l'impact des autres dispositions de la présente loi. Or, un urbanisme harmonieux nécessite une prospective à long terme.